

Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse
Band: 27 (1936)

Artikel: Le respect et la protection de la nature
Autor: Baumgartner, R.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-112358>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le respect et la protection de la nature.

La plupart des nations se préoccupent de la disparition rapide des grands animaux, autrefois abondants sur leurs territoires, de la diminution frappante de certains oiseaux et de nombreux végétaux, et de l'enlaidissement des sites.

Bien des animaux sauvages sont menacés aujourd'hui ; c'est en particulier une conséquence de notre civilisation envahissante ; mais « ils sont aussi menacés par notre amour du lucre et du luxe, menacés, comme le dit si bien le naturaliste français Perrier, par cette sorte de sauvagerie qui sommeille sournoisement en nous, et qui, lorsqu'elle s'éveille, sait se faire excuser par les nécessités économiques de l'art, de l'hygiène et de l'esthétique ». ¹ D'ailleurs la passion brutale du lucre n'est pas la seule cause de disparition des espèces, elle trouve parfois des complices même dans le monde scientifique : il y a quelques années, quand Gunther, un naturaliste anglais découvrit en Nouvelle-Zélande le sphénodon ponctué, une espèce de lézard géant, qui a conservé des caractères invariables depuis l'époque de la formation de la houille, tous les musées de sciences naturelles voulurent posséder cet animal étrange ; il fut chassé d'une manière effrénée, si bien que pour éviter sa disparition totale, le gouvernement de la Nouvelle-Zélande en interdit la chasse.

La destruction des espèces animales est beaucoup plus rapide qu'on ne l'imagine. Avec nos moyens d'action, toujours plus perfectionnés, elle ne fait que s'accélérer ; combien d'espèces l'homme n'a-t-il pas déjà fait disparaître : les derniers dinornis et les aepyornis, des oiseaux de la Nouvelle-Zélande et de Madagascar, le dronte, cette espèce d'énorme pigeon vivant encore aux Iles Mascareignes, au XVIII^e siècle, ont été détruits par les hommes. C'est en 1844 que furent tués les deux derniers

pingouins arctiques, ces grands palmipèdes qui venaient nicher jusqu'aux Iles Fär-Öer et aux Hébrides. La baleine franche était fréquente autrefois au golfe de Gascogne ; aujourd'hui elle a pour ainsi dire disparu, même dans les mers polaires. L'éléphant d'Afrique, autrefois répandu en grands troupeaux jusqu'au Cap, a été exterminé jusqu'au Zambèze. Des centaines de milliers de kilogrammes d'ivoire arrivent chaque année sur les marchés, ce qui représente plusieurs milliers d'éléphants abattus ; il est facile de prévoir ce qui arrivera si les massacres continuent à cette cadence. La girafe est encore plus poursuivie, il s'en fait de véritables hécatombes. Aux Etats-Unis le cerf wapiti a presque complètement disparu. Remarquons que la chasse n'est pas la seule cause de disparition des grands animaux : dans les régions où ils menèrent si longtemps une vie tranquille, notre pénétration a suffi parfois pour produire de véritables catastrophes, c'est ce qui est arrivé pour le bison d'Amérique.

Et les oiseaux ? C'est à la coquetterie féminine qu'il faut attribuer la disparition presque totale de l'aigrette en Amérique, en Afrique et en Australie. Les oiseaux du paradis ne seront bientôt plus que des souvenirs. Il n'y a pas si longtemps, 175 000 peaux d'oiseaux ont été vendues sur le marché de Londres en une année. Le naturaliste français déjà cité a dit avec beaucoup de raison : « Il est temps de réagir contre des massacres aussi cruels qu'inutiles, et cela dans notre propre intérêt. Quand les oiseaux auront cessé de chanter, quand les forêts, les pâturages, les prairies, ne nous réserveront plus aucune surprise, ce ne sont pas les rauques éructations des claxons d'automobiles, ni les apparitions soudaines et trop souvent meurtrières de ces véhicules, juste orgueil de notre industrie, ni les ronflements des avions, qui remplaceront tout ce que la nature donnait spontanément, et sans trêve, de fines chansons, de chatoyantes couleurs, de grâce et de beauté. Et puis, avons-nous le droit d'accaparer la terre à notre profit et de détruire au détriment des générations à venir, tout ce qu'elle a produit de plus beau, de plus puissant, par une élaboration de plus de 50 000 années ? N'est-ce pas un crime contre l'intelligence humaine, contre la science elle-même, que de supprimer tous ces êtres, véritables monuments historiques, à l'aide desquels nous espérons déchiffrer, non sans peine, l'énigme du passé du monde et le secret de notre propre origine. » ¹

La plupart des pays ont organisé la protection de la nature, en particulier depuis la fin de la guerre mondiale ; ce mouvement s'est développé spécialement en Suisse, en France, en Allemagne, en Italie et en Espagne, et en dehors de l'Europe aux Etats-Unis. En Tchéco-Slovaquie et en Pologne on a introduit la protection de la nature dans les programmes des cours universitaires depuis plusieurs années. En Allemagne on va l'introduire également à l'université, ainsi que dans les écoles techniques, les écoles d'agriculture et les écoles forestières. En novembre 1934, le Conseil scolaire suisse a décidé de charger le directeur de l'Institut fédéral pour les recherches forestières, M. le Dr H. Burger, de donner désormais un cours sur la protection de la nature.

« La Suisse, dit le Dr M. Bornand ² de Lausanne, qui a été le berceau d'une œuvre humanitaire, la Croix-Rouge, peut revendiquer la paternité d'une autre institution dont nous pouvons être fiers, celle de la protection mondiale de la nature. La conférence de Berne en 1913 a donné un élan formidable dans ce sens.... Alors que les délégués des différentes nations n'ont jamais pu se mettre d'accord entre eux sur des questions de politique générale ou internationale, les congrès mondiaux pour la protection de la nature ont toujours été empreints de cordialité et, sur toutes les questions traitées, l'unanimité a été complète. Espérons qu'un jour viendra où cet amour collectif pour la nature montrera à tous le chemin à suivre pour éveiller l'amour entre les hommes. »

Notre pays a été l'un des premiers à établir des territoires francs ; ceux-ci furent créés en vue d'obtenir surtout la multiplication des chamois. Dans la région d'Aoste le roi d'Italie fit créer une réserve où vivent aujourd'hui environ 4500 chamois et 3000 bouquetins. Dans un domaine près de Vienne vivent plus de 1000 cerfs, et en Suède, le parc royal héberge de grandes bandes d'élans, de cerfs, de daims et de chevreuils. Aux Etats-Unis c'est le premier président Roosevelt qui a fait créer le fameux Parc de Yellowstone, ainsi que d'autres réserves où de multiples animaux vivent en sécurité. En Afrique, continent qui fut longtemps une véritable terre de massacre, les puissances coloniales se sont vues dans l'obligation de promulguer de sévères lois sur la chasse ; dans le Sud, les antilopes étaient devenues trop abondantes et dévoraient les récoltes ; les cultivateurs ne

trouvèrent pas de meilleur moyen, pour lutter contre ces ruminants, que de protéger le lion, qui devient ainsi leur auxiliaire ; ce phénomène nous montre d'une manière remarquable que par les animaux eux-mêmes l'équilibre peut être rétabli dans la nature. Des réserves très vastes ont aussi été créées en Afrique. Aujourd'hui il y a dans ce continent plus de 30 millions d'hectares où la chasse est interdite.

Quels sont les animaux qui ont disparu de notre pays au cours des derniers siècles, et quels sont ceux qui sont actuellement menacés de disparition ? Le *castor* abondait autrefois sur tous nos cours d'eau — un auteur le cite encore au XVII^e siècle sur l'Aar, la Reuss, la Limmat, et la Birse près de Bâle. — Le *bouquetin*, qui a si longtemps figuré sur l'écusson des Grisons, disparut de notre pays au XVII^e siècle, après avoir été répandu dans toutes nos Alpes (nous savons qu'il a été réintroduit dans différents cantons). Le dernier *lynx* a été tué en Suisse en 1872, le dernier *ours* au Val Minger, dans les Grisons, en 1904. Le *loup* a disparu au commencement du XIX^e siècle, et le *lämmergeier* vers 1850. La *loutre* diminue partout. L'*aigle royal* diminue également. La statistique nous apprend que ces dernières années le nombre des couples de *cigognes* qui nichent encore dans notre pays est très minime ; c'est la conséquence d'améliorations foncières : drainages et corrections de rivières (en 1935, il existait 17 nids dans Bâle-Campagne, Soleure, Berne, Argovie, Zurich, Schaffhouse et Thurgovie ; de ces 17 nids 6 seulement furent occupés et il y fut élevé 10 cigognes contre 22 en 1933 et 36 en 1932).³ La cigogne ne veut plus rien savoir de nous, elle considère que nous sommes trop civilisés ! Le héron cendré aussi n'est plus représenté que par quelques couples chez nous.

Des plantes aussi ont disparu de notre sol, ensuite de cueillettes en masses et d'arrachages inconsidérés. Le *rhododendron* était autrefois un buisson du Chasseral ; Godet le cite encore dans sa « Flore du Jura » en 1852. Aujourd'hui ce n'est plus qu'un souvenir. La *dryade à huit pétales* a subi le même sort au Chasseral et au Weissenstein ; Godet croit qu'elle a été extirpée « à cause de l'idée exorbitante que les paysans se font de ses vertus héroïques » ! D'autres plantes sont menacées, ainsi la *langue de cerf* ou scolopendre, recherchée surtout par les jardiniers. Et dans nos étangs et marais, combien de plantes des plus intéressantes ont succombé par suite des améliorations foncières : l'*hottonie* ou

millefeuille aquatique, cette si fine primulacée, puis la *morène morsure de grenouille*, l'*écuelle d'eau*, et d'autres encore.

Qu'a-t-on fait chez nous et que pouvons-nous encore faire pour mettre un frein à cet appauvrissement de notre faune et de notre flore ?

Déjà bien avant qu'on ne parle de la protection de la nature, on était convaincu de la nécessité de respecter la nature et de la conserver, au moins partiellement, dans son état primitif ; on reconnaissait également la nécessité de conserver certains peuplements végétaux, certains animaux, ainsi que des témoins typiques de l'histoire de la terre. C'est pourquoi les autorités prirent des mesures pour empêcher la disparition totale de tel ou tel animal sauvage. On ne peut, en effet, guère concevoir l'idée du respect de la nature, sans la rattacher à celle de la protection de la nature, c'est pourquoi, dans cet exposé, nous insistons tant sur la protection de la nature. Au XVII^e siècle déjà, le canton de Berne prit des mesures pour protéger le cerf, encore répandu à cette époque-là. Le gibier disparaissant d'une manière inquiétante, la Confédération établit heureusement en 1875 des lois sur la chasse et la protection des oiseaux, non seulement des oiseaux considérés comme gibier, mais aussi des oiseaux chanteurs. Des changements furent apportés dans la suite à cette loi, modifications qui ont contribué à améliorer la situation, surtout par la création de districts francs fédéraux et cantonaux, et par le subventionnement de gardes-chasse en haute montagne. Dans les régions où il a été possible de mettre un frein au braconnage, les montagnes et les forêts sont de nouveau plus ou moins animées par la présence du gibier, surtout dans les cantons où se pratique le système d'affermage. Grâce à ces mesures, le cerf qui avait disparu complètement des Grisons, s'y est de nouveau répandu au cours des 50 dernières années, venu surtout du Vorarlberg. La loi forestière fédérale, de son côté, a contribué à préserver les forêts dans toutes les régions du pays. L'inspectorat fédéral des forêts, de la chasse et de la pêche, en collaboration avec les Départements cantonaux respectifs, ont constitué le fondement de la protection de la nature par l'Etat. Ce sont les autorités cantonales qui ont à s'occuper de toutes les questions relatives à la protection de la nature, telles que la protection des plantes, la conservation des monuments naturels, la création de réserves. Nous verrons la

part extraordinairement active que prend aussi la *Ligue suisse pour la protection de la nature* (L. S. P. N.) à ces divers travaux. Remarquons que, d'une manière générale, l'Etat n'intervient guère que pour autant que des intérêts économiques importants entrent en jeu ; il doit naturellement aussi s'occuper de questions qui, il est vrai, sont en contradiction avec la protection de la nature, telles que les améliorations du sol : drainages et corrections de cours d'eau, installations d'usines électriques. C'est pourquoi il est de première importance que l'initiative privée s'inquiète aussi de la nature menacée, et que, par un travail organisé, elle cherche à lutter contre les facteurs susceptibles de lui nuire, en usant de son influence sur les autorités, et surtout sur la façon de penser et d'agir des hommes, une tâche à la vérité des plus difficiles.

Le mouvement pour le respect et la protection de la nature a été déclenché en Suisse par le naturaliste bâlois, Paul Sarrasin. C'est sur sa proposition que la Société helvétique des sciences naturelles créa, en 1906, une Commission suisse pour la protection de la nature, qui eut comme premier président le Dr Sarrasin lui-même. La même année le canton du Valais fut le premier à édicter une loi sur la protection des plantes, exemple qui fut bientôt suivi par d'autres cantons. A peu près à la même époque éclata une campagne intense au sujet du chemin de fer du Cervin. Le Conseil fédéral fut invité, en particulier par Genève, à refuser la demande de concession pour la construction de ce chemin de fer, et à déclarer le Cervin une réserve inviolable, à l'exemple des réserves américaines. Cette proposition fut remise à la Commission suisse pour la protection de la nature, par le conseiller fédéral Ruchet, qui était lui-même opposé au projet. En même temps le Conseil fédéral demandait à cette Commission de faire une proposition pour la création d'une grande réserve. Bien que le Cervin ne soit pas devenu une réserve, le chemin de fer ne fut heureusement pas construit. Cet exemple doit être suivi ; nous ne devons plus permettre qu'on amoindrisse, qu'on vilipende, qu'on asservisse nos montagnes en les encerclant de rails et de câbles. Nous voulons, pour nous et pour nos après-venants, maintenir nos montagnes dans leur beauté primitive et leur laisser ce caractère de grandeur et de majesté devant lequel nous nous inclinons ; nous devons veiller à ce qu'elles conservent leur fière allure.

Les sous-commissions cantonales pour la protection de la nature, créées par Paul Sarrasin, firent de nombreuses propositions pour la création d'une grande réserve naturelle. Après une discussion approfondie, étayée sur les données de connaisseurs avisés et de praticiens — citons le D^r Sarrasin, le botaniste Christ, l'inspecteur forestier en chef Coaz, le professeur Schröter et le D^r Brunies — le choix tomba unanimement sur une région située entre l'Inn et la frontière italienne, c'est-à-dire le Val Cluozza, que la Commission suisse pour la protection de la nature affirma en 1909 pour 25 ans, comme réserve. En même temps fut créée, également par le D^r Sarrasin, la Ligue suisse pour la protection de la nature, dont le but essentiel était de financer et de patronner la réserve qui est devenue le *Parc national suisse*. Qu'il nous soit permis de citer ici l'article 1^{er} seulement des statuts de la Ligue, le voici :

« Sous le nom de L. S. P. N. il existe pour une durée indéterminée, avec siège social au domicile du secrétaire, une société qui a pour but : a) de répandre activement l'idée de la protection de la nature, surtout au sein de la jeunesse ; b) de rassembler les moyens nécessaires à la réalisation de ce but, à la surveillance, à l'administration et à l'étude scientifique du Parc national suisse. »

Cette belle réserve a aujourd'hui une surface de 143 km², elle s'est accrue il y a quelques années par l'adjonction d'un terrain allant des limites primitives du parc jusqu'à l'Inn. C'est la plus grande réserve absolue de la terre, gardée et étudiée scientifiquement. Sur tout son territoire il n'y a ni village, ni habitation, sauf au Val Scarl, où des chalets sont habités pendant quelques mois seulement, et l'hôtel Fuorn, sur la route de Münster à l'Engadine. Partout la nature peut créer et détruire, elle prend tous ses droits, toute son indépendance ; la solitude est absolue. Tous les animaux et les végétaux, ainsi que le sol, sont soustraits d'une manière totale à toute influence humaine. Les chemins et les sentiers, qui ne sont plus entretenus depuis la création du Parc, sont marqués discrètement pour permettre de parcourir la réserve sans s'égarer. Dans la forêt dominant les mélèzes et les aroles. Les animaux sont abondants ; le nombre de quelques espèces est stationnaire, la plupart sont en augmentation ; ainsi, les cerfs ont passé de 9 en 1918 à 190 en 1933, les chevreuils de 60 à 280, la perdrix des neiges de 124 à 352. ⁴

« Une description, même la meilleure, dit M. Petitmermet, inspecteur fédéral des forêts ⁵, ne saurait suffire à qui s'intéresse au Parc national, il faut aller sur place, parcourir les vallées, les monts, admirer la flore, épier la faune, pour s'enthousiasmer et devenir un ami sincère de cette œuvre. On objectera peut-être que ce parc est bien loin de chez nous. Mais songeons que dans les autres pays les distances à parcourir pour se rendre à une réserve sont beaucoup plus considérables encore ; d'ailleurs de nombreux étrangers n'hésitent pas à faire le voyage en Suisse pour faire connaissance avec le Parc National ; en outre, le sacrifice pécuniaire est compensé par un gain qui ne peut pas s'exprimer en chiffres, mais dont la valeur est plus grande que l'argent dépensé. Celui qui a vu le Parc remporte avec lui l'image de la nature et du travail qu'elle accomplit. Il apprend à juger les effets, en général néfastes, de l'intervention de l'homme. Plus tard, quand il en aura l'occasion, il s'efforcera de protéger du vandalisme les lieux qui lui sont chers, ceux où il est né, où il a grandi, où il vit. Ainsi, le Parc national, bien qu'éloigné, doit contribuer à propager dans la population suisse entière l'idée de la protection de la nature, pour le plus grand bien du pays et de ses habitants. »

Outre la grande réserve des Grisons, nous avons encore en Suisse deux réserves étendues : la Forêt d'Aletsch et la réserve du Grimsel, dont nous aimerions dire aussi quelques mots ici.

« Quiconque a eu le bonheur de traverser une fois la *Forêt d'Aletsch*, dit le Rapport de la Ligue suisse de 1932, ou surtout de la visiter à plusieurs reprises, à l'occasion d'un séjour à la Riederalp voisine, aura gardé un souvenir inoubliable de ce pur joyau de la nature alpestre, à peine effleurée par la civilisation. Unique en Suisse à cette altitude, cette forêt s'étend sur le flanc nord du prolongement de l'Eggishorn, dominant le vaste glacier d'Aletsch. » Ce monument naturel unique en son genre, a été mis sous protection et il pourra être ainsi conservé à la postérité. En sauvant la Forêt d'Aletsch dans une période défavorable, et dans des conditions particulièrement difficiles, la Ligue suisse a donné un témoignage durable de sa haute mission morale, et c'est le devoir impérieux de tous les admirateurs de la nature, grands et petits, de la soutenir dans ses efforts.

Il y a une douzaine d'années, lorsque les Forces motrices

bernoises publièrent leur projet d'utilisation des forces hydrauliques de l'Oberhasli, beaucoup de Bernois et de Confédérés éprouvèrent des sentiments contradictoires. A la joie bien naturelle d'un progrès si important dans l'exploitation rationnelle de nos grandioses ressources en houille blanche, se mêlait l'inquiétude de voir bouleverser et défigurer une de nos plus grandes, une de nos plus belles vallées alpestres. Au moyen de barrages d'une grandeur et d'une audace inouïes, on allait transformer toute la plaine d'amont en un lac de 5,5 km. de longueur. Aujourd'hui ce projet a été réalisé, une ligne à haute tension déverse constamment 230.000.000 kwh. dans le pays ! L'ami de la nature doit-il se plaindre du nouvel état de chose, se résigner ou s'en réjouir ? La Ligue suisse n'a jamais fait une opposition de principe aux progrès techniques nécessaires. Elle n'ignore pas l'inéluctable réalité, comme voudraient tant le faire croire ceux qui exploitent sans ménagement la nature. C'est pourquoi nous devons reconnaître que, plus qu'aucune des grandes usines hydroélectriques créées avant elles en Suisse, les forces de l'Oberhasli ont eu de très grands égards pour le site pittoresque, et se sont efforcées d'adapter l'emplacement et le caractère architectural de leur construction au cadre naturel existant. Depuis 1933 un fait nouveau et considérable doit réconcilier les plus intransigeants amis de la nature avec l'usine du Grimsel ; la société des forces motrices de l'Oberhasli a bien voulu se déclarer d'accord avec la mise à ban de la région de l'Unteraar. Cette réserve nouvelle comprend en particulier une forêt qui couvrait autrefois 60 ha., et dont il ne reste aujourd'hui que 97 aroles et quelques mélèzes. Son étendue est d'environ la moitié du Parc national. Cette réserve est placée sous le protectorat de la Ligue suisse, ce qui est évidemment un honneur pour elle, mais aussi une charge nouvelle.

La Ligue cherchera tout d'abord à sauver la dite forêt, pour maintenir le site pittoresque dans son intégrité ; elle mettra en pratique le principe protecteur pour protéger la flore et la faune. La création de la *réserve du Grimsel* est le plus bel exemple de l'entente qui peut survenir entre la nature et la technique.

Une question semblable préoccupe la Ligue et tous les amis des beaux sites, depuis de nombreuses années ; c'est la disparition qui menace, sinon immédiatement, du moins dans un

avenir prochain, notre admirable *chute du Rhin*, un des plus fiers joyaux naturels de l'Europe. La Ligue suisse a adressé il n'y a pas très longtemps une requête au Conseil fédéral, par laquelle elle l'invite à défendre la chute du Rhin contre tout amoindrissement. Elle espère qu'il reconnaîtra la nécessité de sauvegarder cette merveille de notre pays, tant admirée par le voyageur et restée intacte depuis les temps les plus reculés. D'un appel que le professeur Heim du Polytechnicum de Zurich adressait en août 1933 à la jeunesse suisse, nous extrayons ces quelques lignes, auxquelles chacun peut souscrire : « Maintenant c'en est assez ! L'utilisation raisonnable des forces naturelles a ses limites. Il ne faut plus permettre de toucher au site de la chute du Rhin, encore si grandiose ; il ne doit pas faire l'objet de marchandages. Nous ne devons pas laisser aux générations futures un désert insensible, uniquement peuplé de machines. Mes chers jeunes amis, vous à qui appartient l'avenir prochain, utilisez la nature, mais ne la détruisez pas ; protégez la nature pour nous tous et pour votre postérité. »

Relevons encore que la Ligue suisse appuie de toutes ses forces la Ligue pour la protection de la Suisse pittoresque, en particulier dans la lutte que celle-ci a entreprise contre l'enlaidissement progressif des rives de nos lacs. C'est ainsi qu'elle patronne aussi la nouvelle association pour la sauvegarde du littoral des lacs de Thoune et de Bienne.

Signalons encore quelques organisations qui ont inscrit le respect et la protection de la nature dans leurs statuts : l'Ala et Parus, deux sociétés pour l'étude et la protection des oiseaux, la Société suisse des forestiers, le Club alpin suisse, Pro juventute, et divers groupements cantonaux et communaux.

Les travaux de ces diverses sociétés, commissions et ligues, si étendus et si importants soient-ils, sont tout de même limités, parce qu'il s'en faut de beaucoup que toute la population du pays soit persuadée de la nécessité de respecter la nature et de la protéger raisonnablement. Il manque aux organisations qui s'occupent de cette question la collaboration des grandes masses du peuple, collaboration directe ou indirecte en toute circonstance. Mais ceci exige une éducation toute particulière de notre population ; or, si l'on veut obtenir des résultats tangibles et durables, *cette éducation doit être faite chez la jeunesse*, chez la génération montante, à l'école et en dehors de l'école, en

développant chez elle l'amour de la nature, en lui apprenant à l'observer, à la comprendre, à y trouver de saines joies. L'instituteur et les parents peuvent déployer dans cette voie une activité bienfaisante et féconde.

Le mouvement en faveur du respect et de la protection de la nature en Suisse est resté, reconnaissons-le, par trop longtemps confiné chez une petite élite de naturalistes, et ceci a certainement fait du tort à la Ligue suisse, surtout à ses débuts. Mais aujourd'hui la situation a changé ; la Ligue devient puissante, parce qu'elle répand ses idées dans les grandes masses de la population, et elle entend les répandre en particulier dans le cœur de la jeunesse. A ses débuts, il faut également le reconnaître, la Ligue était si absorbée par de pressants travaux, qu'elle ne put songer à instaurer une protection pédagogique systématique, bien que cette question fût prévue dans ses statuts. Mais elle dut bientôt se convaincre qu'un mouvement comme celui du respect de la nature ne peut réussir que s'il est bien ancré dans la jeunesse, tout comme d'autres mouvements populaires de nature religieuse, sportive ou même politique. On commença par adresser des circulaires au corps enseignant. Un appel efficace fut lancé au printemps 1911 par les D^r Brunies et Riggenbach à toutes les écoles moyennes de Bâle, avec une invitation à tout le corps enseignant de donner en matière de conclusion de l'enseignement des sciences naturelles un aperçu en faveur du respect et de la protection des animaux et des plantes. Ces efforts portèrent bientôt leurs premiers fruits ; ainsi, une conférence des instituteurs de Bâle prit le 22 mai 1911 les décisions suivantes :

Dans l'enseignement des branches biologiques, aussi bien qu'en géographie, ou n'importe quelle autre branche qui s'y prête, les élèves doivent être rendus attentifs à la nécessité de respecter la nature et de veiller à son intégrité partout où elle est menacée.

Lors de l'étude des animaux, il ne faut pas insister sur la différence anthropocentrique entre animaux utiles et animaux nuisibles.

Il est nécessaire dans l'enseignement d'accorder une importance particulière aux plantes et aux animaux protégés et à ceux qu'il conviendrait de protéger.

En lieu et place d'un herbier systématique, qui doit être

absolument facultatif, il est recommandé de constituer un herbier biologique, qui met la flore beaucoup moins en péril. Dans l'herbier tel que nous le concevons habituellement nous avons la tendance à introduire autant d'espèces que possible dans chaque famille, même les espèces les plus rares, ce qui forcément appauvrit la flore ou peut faire disparaître totalement certaines espèces. Nous récolterons donc pour l'herbier des plantes types, caractéristiques pour chaque famille ; nous ferons des collections de plantes marquantes des diverses régions : humides, sèches, rocailleuses ; nous collectionnerons des feuilles diverses, des fruits et des graines.

Dans la décision prise par la conférence des instituteurs bâlois était encore prévue une journée par an consacrée à la protection de la nature. La *journée pour la protection de la nature*, qui devrait être inscrite dans tous les programmes scolaires, peut s'organiser facilement n'importe où, dans le cadre que le maître juge bon de lui donner. La sortie dans la nature peut occuper la journée entière, ou seulement une demi-journée, mais dans ce cas les heures du matin doivent être consacrées à des explications générales appropriées sur le sens spécial de la journée ; cet exposé peut être suivi de projections en rapport avec la question traitée. Le programme de l'après-midi peut prévoir un travail pratique dans la nature, adapté aux circonstances locales. L'initiative de l'instituteur se manifeste ici dans toute sa liberté, dans un champ de travail qui lui procure aussi bien qu'à ses élèves une grande satisfaction.

Ces journées doivent avant tout approfondir et affermir dans notre jeunesse le sentiment du respect et de la protection de la nature ; elles doivent également inciter le corps enseignant à ne jamais oublier cette idée et à la répandre.

Depuis une vingtaine d'années, des journées pour le respect et la protection de la nature ont été organisées en de nombreux endroits de notre pays. Tout en ayant un caractère de fête, elles furent souvent en même temps des *journées de travail pour la nature* et la Patrie, en ce sens que l'on entendait lier l'idée à une action utile, par exemple la plantation de jeunes arbres ou de haies, le long d'un chemin, dans un verger ou en forêt. Un proverbe indien dit : « Celui qui a planté un arbre avant de mourir, n'a pas été inutile ». Ce n'est pas toujours pour sa propre

jouissance que l'homme plante des arbres ; il songe aussi à ceux qui viendront plus tard, il pense à leur préparer un abri, un coin d'ombre et de fraîcheur, les surprises des fleurs et des fruits. Le tilleul de Fribourg, l'érable de Trons, ne nous montrent-ils pas qu'un arbre est un lien entre les générations d'hommes, un lien qui leur inspire l'idée de conserver et le désir de transmettre ce qu'ils ont reçu. Dans l'arbre, l'homme ne contemple plus seulement son œuvre et celle de ses pères ; ce qui enchante son cœur, c'est le don gratuit et direct de la nature.

La journée de travail pour la nature peut aussi être consacrée à la pose de nichoirs dans les vergers, les parcs, les forêts. Il est évident que les maisonnettes pour les oiseaux peuvent être achetées dans le commerce, mais où l'on fait du travail manuel à l'école, les élèves les fabriquent eux-mêmes, et ils ont alors plus de plaisir à les poser, à les entretenir et à observer leurs hôtes, qu'ils apprendront ainsi à connaître, à aimer et à respecter. L'article 28 de la Loi fédérale sur la chasse et la protection des oiseaux dit : « Les autorités scolaires doivent veiller à ce qu'on apprenne aux enfants à distinguer les oiseaux protégés, qu'on les renseigne sur l'utilité de ceux-ci et qu'on leur inculque le devoir de les épargner ». Il y a quelques années le Conseil fédéral soumit à la Conférence des directeurs cantonaux de l'instruction publique le petit ouvrage d'Emmanuel Riggenschach « Le petit protecteur de la nature » (Instructions pratiques pour la jeunesse sur la protection de la nature et des sites), en lui demandant si le dit ouvrage tenait compte de l'article 28 de la loi fédérale ; sur le préavis favorable de la Conférence, le Conseil fédéral recommanda son emploi dans les écoles suisses. Cet ouvrage a été traduit dans toutes nos langues nationales, même en romanche, et il a trouvé partout un excellent accueil, même à l'étranger ; ainsi, en Pologne, le Ministère de l'instruction publique l'a fait traduire en polonais pour le répandre dans les écoles. Il est clair que l'on ne peut guère séparer la protection de la nature théorique de la protection de la nature pratique. La première nous donne des directions, des instructions, des conseils, elle nous dit où et comment il faut agir d'une manière efficace. « Le jeune protecteur de la nature » est précisément un guide renfermant des instructions pratiques pour la jeunesse dans la nature.

Ce qui précède nous montre suffisamment ce que chaque instituteur peut faire, par sa propre initiative, ou avec l'aide de

la Ligue suisse, dans les journées pour la protection de la nature. Il s'agit à présent d'intensifier l'action en faveur du respect et de la protection de la nature parmi la jeunesse. Les instituteurs qui veulent s'y intéresser, et il nous semble qu'aucun ne devrait rester indifférent, ont une belle mission à remplir.

Le *mouvement pédagogique* a reçu une nouvelle et puissante impulsion grâce au don fédéral du 1^{er} août 1933, dont la moitié fut mise à la disposition de la Ligue suisse, et qui doit servir essentiellement à répandre l'idée du respect de la nature parmi la jeunesse. La somme disponible qui s'élevait à Fr. 130 000 environ a déjà permis la création de *réserves scolaires*. Entendons-nous sur ces réserves. Il s'agit de régions plus ou moins étendues, eau, pâturage, haie, bosquet, marais, fourré, rocher, ou de monuments naturels qui sont mis à la disposition de l'école, soit gratuitement, soit par affermage, et qui doivent servir avant tout à propager l'idée du respect de la nature parmi la jeunesse et qui, par conséquent, ont un but éducatif. Les réserves sont visitées par les classes sous la conduite du maître ; certains élèves sont chargés de diverses tâches du domaine de la protection de la nature. Elles doivent, si possible, devenir permanentes et être portées dans les registres cantonaux des monuments naturels, et être, comme tels, protégées légalement. Le don national a aussi permis déjà d'accorder des subsides pour la conservation de monuments naturels, tels que des points de vue remarquables, des groupes d'arbres, des arbres isolés, des blocs erratiques. Ceux-ci constituent, avec les polis glaciaires, les moulins de glaciers et les moraines, les témoins les plus populaires et les plus frappants des époques froides de notre continent. Malheureusement, aujourd'hui il est d'immenses espaces où les blocs erratiques ont totalement disparu, alors qu'autrefois il en existait en quantité, dans le Moyen-Pays et le Jura. Dans les forêts, dans les prés, on les a fait sauter, on les a enlevés pour en faire des murs, des marches d'escaliers. Cependant, outre les blocs déjà protégés, il en existe encore par-ci par-là qui ne doivent pas disparaître ; il en est aussi qui peuvent être trouvés lors de travaux de terrassement ; les élèves de nos écoles s'intéresseraient certainement à la conservation de l'un ou l'autre d'entre eux.

Dans le même ordre d'idées, rappelons que c'est la jeunesse scolaire suisse qui a réuni, y il a deux ans, les premiers 100 000 fr. nécessaires à la conservation du Chemin creux

de Küssnacht, que la construction d'une route menaçait de faire disparaître.

Nous avons déjà touché une face de la protection de la nature qui est pour ainsi dire une innovation dans le mouvement entrepris chez la jeunesse : *la surveillance de la nature* ; et ici aussi nous aimerions demander la collaboration du corps enseignant. Il ne s'agit pas, bien entendu, d'une société ou d'une organisation à créer. Par surveillance de la nature, nous entendons le développement d'une activité en faveur du respect de la nature, l'engagement tacite de prêter un œil vigilant à chaque occasion, pendant les sorties quotidiennes, les excursions, pendant les vacances, sur tout ce qui menace la nature et ses créatures, de prendre fait et cause pour sa protection, en n'écoutant que la voix de sa conscience.

Dans la protection des parcs publics, nous aimerions voir mettre sous la sauvegarde des écoliers les nids dissimulés parfois en grand nombre dans les buissons et les haies. Il y a là pour eux un très beau champ d'activité. D'après une statistique, on sait qu'il y a en moyenne un nid tous les 29 mètres dans les haies ; aussi est-ce avec beaucoup de regrets que l'ami de la nature voit disparaître de plus en plus celles qui bordent les voies ferrées, les prés, les pâturages ; cette suppression ne se justifie guère, surtout si l'on songe aux nombreuses possibilités de nidification que l'on enlève ainsi à une quantité d'oiseaux des plus utiles.

Mais pour introduire la surveillance de la nature par l'école, l'instituteur doit prendre la peine de donner aux élèves les instructions nécessaires, puis les engager à consigner leurs observations dans une espèce de journal, et enfin contrôler de temps en temps les inscriptions qui y sont faites, comme il examinerait un autre travail écrit.

D'un rapport de M. Tenger, ancien président de la Ligue suisse, nous tirons les exemples suivants, inscrits par des écoliers dans un procès-verbal de surveillants de la nature, ceci afin de démontrer l'intérêt que les écoliers peuvent porter à cette question : « J'ai eu aujourd'hui une vive discussion avec le garçon laitier, qui venait de donner des coups de pied à son chien ».

« Vu aujourd'hui le fils du voisin qui arrachait les plumes de la queue d'un jeune oiseau, et qui voulait ensuite l'attacher par la patte. Je l'ai attrapé par les cheveux et je crois lui avoir passé le goût de tourmenter les oiseaux. »

« En nous promenant dimanche à la lisière d'un bois, nous avons photographié une hideuse affiche-réclame pour du fromage en boîte, et nous avons décidé de ne plus acheter désormais de ce fromage. »

Un garçon écrit qu'il a vu deux gamins qui chauffaient sur un feu une boîte de fer-blanc, dans laquelle était un lézard soi-disant mort ; en réalité le lézard vivait encore. « Je leur ai dit que je les dénoncerais s'ils ne tuaient pas l'animal immédiatement. »

Un autre encore signale qu'avec ses camarades il a épouvané la veille de l'ouverture de la chasse, des canards sauvages, sur l'étang, des oiseaux à demi apprivoisés, afin qu'ils ne tombent pas sous la grenaille des chasseurs le lendemain.

Le résultat obtenu n'est peut-être pas toujours celui qu'escomptait l'enfant, mais le seul fait qu'il est intervenu nous montre qu'il s'intéresse à la chose, et il faut l'encourager à persévérer.

Les rapports entre *la protection de la nature et la loi* doivent encore retenir notre attention pendant quelques instants. Ici aussi il a fallu légiférer, comme dans tant d'autres domaines. Mais les meilleures lois ne peuvent être efficaces, si tout le mouvement que nous défendons ne peut être ancré profondément dans le peuple. C'est pourquoi tous nos efforts doivent tendre à convaincre le peuple de la nécessité d'admettre notre cause.

Il est établi depuis longtemps que de très nombreux délits contre la nature sont causés en méconnaissance des dispositions légales. Or, nous savons tous que l'ignorance de la loi ne protège pas contre les peines qu'elle prévoit. Il est par conséquent du devoir du législateur, des autorités et du corps enseignant, de mettre la population, et en particulier notre jeunesse, au courant des principaux articles des lois et ordonnances relatives à la protection de la nature. Nous donnons connaissance aux élèves des règlements de l'école, des prescriptions à observer dans le bâtiment d'école et en classe ; pourquoi ne leur parlerions-nous pas une fois ou l'autre, dans nos leçons d'histoire naturelle en particulier, de leur conduite et de leurs devoirs vis-à-vis de la nature, dictés en partie par la loi. Nous ne leur ferons pas une simple lecture de la loi ; nous la commenterons, nous la discuterons avec eux. Nous leur éviterons, à eux et à leurs parents, maints désagréments. La Ligue suisse a consigné assez récem-

ment les principaux articles des lois et ordonnances sur la protection des animaux, des plantes, avec de courts commentaires, sur une feuille volante que l'on peut obtenir au Secrétariat de la Ligue.

Dans l'exposé que nous venons de faire, nous n'aimerions pas avoir été mal compris. C'est entendu, l'homme est le maître de la création. Il a droit à l'existence, et il a le droit de mettre en valeur ce que lui offre la nature pour assurer son existence ; d'ailleurs, ne dépend-il pas entièrement de la nature ? Mais ce serait faire preuve d'une incompréhension stupide, d'une fausse sentimentalité, si l'on voulait s'efforcer de revenir à l'état de l'homme primitif, et ce serait bien loin de servir les efforts déployés pour le respect de la nature. L'activité de l'homme ne doit jamais tendre à l'épuisement, à la dépréciation des biens naturels. Si l'on veut permettre à l'humanité de subsister, l'homme d'aujourd'hui doit rester dans une mesure juste, agir avec circonspection vis-à-vis de la nature. Ainsi, la question du respect et de la protection de la nature doit être considérée comme un problème de l'humanité de premier ordre.

M. Paul Steinmann, un professeur argovien qui s'est beaucoup occupé de ce problème, dit avec raison :

Quelles que soient aujourd'hui les frontières d'un pays, qu'un parti ou l'autre y règne, qu'un régime soit démocratique ou fasciste, que les grandes lois sociales soient admises tôt ou tard, que les frontières douanières tombent ou subsistent, que les changes restent stationnaires ou subissent des fluctuations, tout ceci est petit ou insignifiant en face de la grande question qui se pose : L'homme réussira-t-il à maintenir ou peut-être à transformer le milieu où il vit, de façon que l'existence lui soit toujours assurée, à lui et à ses descendants ? Vue sous cet angle, la protection de la nature n'est pas autre chose que le problème fondamental de la vie et de la destinée. Nous devons par conséquent acquérir le sentiment de notre propre responsabilité vis-à-vis de la nature. Nous ne saurions considérer ce problème d'un point de vue trop élevé ; mais il se peut fort bien que de nombreux hommes ne puissent pas ou ne veuillent pas comprendre la signification profonde du respect de la nature ⁶.

La jeune génération ne considère comme problèmes actuels que ceux qui ont une relation quelconque avec sa vie person-

nelle. C'est pourquoi il importe de bien déterminer aujourd'hui le but que nous visons : créer, puis développer avant tout chez l'enfant le goût pour certains problèmes de la nature. Nous considérons comme tels : l'intérêt, la compréhension pour la nature, pour le sort de ses créatures, l'amour pour les bêtes, les soins donnés aux végétaux de nos jardins, aux animaux domestiques, le respect des forces naturelles, et enfin éveiller par cette éducation l'amour de la Patrie. Demandons-nous, au risque de nous répéter, comment ces divers problèmes peuvent être pris en considération dans notre enseignement. Comment éveiller chez l'enfant l'intérêt et la compréhension pour la nature ? Il importe de ne négliger aucun moyen susceptible de le mettre en contact direct avec la nature ; nous entendons par là, avec les objets réels, avec les plantes, avec les animaux, avec les rivières, la forêt, la montagne. Ce n'est pas par des livres, par des images, par des animaux empaillés, par des collections complètes et bien étiquetées d'insectes, par des animaux conservés dans l'alcool, par des herbiers où ne manque aucune plante, que nous atteindrons le but que nous nous proposons ; aux collections il manque la vie, c'est-à-dire l'élément sans lequel il est impossible de se faire une idée exacte de n'importe quel être vivant, animal ou plante. C'est en présence des choses vivantes qu'on apprend ce que vaut la vie, et qu'on apprend à la respecter. Les sorties dans la nature ne seront pas négligées ; l'instituteur ne sera jamais critiqué par la population si le temps qu'il consacre aux excursions est employé utilement.

Il importe aussi de lutter contre la cruauté envers les bêtes, qui se manifeste assez fréquemment chez l'enfant ; les raisons qui le font agir sont assez diverses, elles peuvent être d'ordre psychologique ou aussi d'ordre pathologique. Le maître qui en a l'occasion a le devoir de se renseigner sur les mobiles qui font agir l'enfant. Souvent aussi l'enfant agit par ignorance, il tourmente pour s'amuser ; il n'est pas toujours facile de le faire revenir à de bons sentiments. Ce qui importe avant tout, c'est de lui faire comprendre que l'animal ne doit pas être tourmenté par plaisir, par divertissement.

Notre action peut s'exercer aussi en faveur du respect des forces, des puissances de la nature. D'où vient-il que chez de nombreux peuples anciens certains animaux étaient vénérés, que certains arbres, ou même des bosquets, des forêts, étaient

sacrés ? Parce que tous les êtres de la création ont quelque chose de commun, la vie ; parce que ces peuples avaient déjà le sentiment que tout ce qui vit a une âme, comme l'être humain, et que tout être vivant doit par conséquent mériter notre attention et notre respect. Si nous tuons certains d'entre eux pour nous en nourrir, cela dépend de la loi universelle, une loi de la nature ; mais que nous les détruisions en masses, que nous travaillions à leur disparition totale, c'est un crime envers eux, envers nous-mêmes, envers la nature. Toutes les créatures de la nature, placées dans des conditions naturelles, se multiplient en masses ; mais l'excédent est offert par la nature aux autres comme nourriture. Nous-mêmes nous en profitons largement, mais gardons-nous d'en abuser. Apprenons à nous rendre compte que nous sommes des éléments d'un tout, d'une communauté, dans laquelle nous avons des droits, mais aussi des devoirs. Parmi les devoirs les plus sacrés de l'homme, doué de la raison, il en est un que nous devons faire ressortir ici : l'homme doit mettre tout en œuvre pour ne pas porter préjudice au monde vivant d'aujourd'hui et de demain.

Nous vivons une époque difficile, tourmentée, anxieuse. Nos enfants ne manifestent de l'intérêt que pour les prouesses, les records, le sensationnel. La tâche de l'éducateur doit consister aujourd'hui à développer chez eux un idéal plus élevé ; s'il y parvient, il aura rempli une grande partie de sa mission.

L'amour de la nature n'est-il pas lié aussi à celui de la Patrie ? Ne sentons-nous pas les racines profondes qui nous unissent à son sol, à tout ce qui fait sa beauté, à tout ce qui y vit ? Nous avons besoin d'espoir pour collaborer à l'œuvre que nous défendons ici ; cet espoir nous pouvons le trouver dans les multiples beautés naturelles de notre pays et dans l'activité de ses habitants.

L'idée du respect et de la protection de la nature est-elle une utopie, comme d'aucuns le prétendent ? Non, mille fois non ! C'est une question qui touche chacun intimement. Intéressons nos enfants à ce problème, développons chez eux le sentiment de leur responsabilité vis-à-vis de la nature, pour le bien de l'humanité entière. Pour atteindre ce but, nous chercherons à développer dans leur cœur la compréhension pour la nature vraie, c'est-à-dire non avilie ; nous les mettrons en contact immédiat avec elle, nous leur apprendrons à respecter tout ce

qui y vit, les plantes comme les animaux, nous leur ouvrirons les yeux sur les beautés de notre sol, et par là nous ferons naître en eux l'amour de la Patrie.

Notre exposé est bien incomplet, nous le savons. Mais malgré ses lacunes et sa brièveté nous croyons avoir mis suffisamment en évidence le côté éthique et patriotique du respect de la nature, et fait ressortir la valeur économique de notre principe, ce principe dont ne devrait se désintéresser aucun *éducateur*, aucun économiste, aucun homme d'Etat. C'est un des plus beaux rôles de l'école, de le développer et d'en faciliter la reconnaissance, tant pour les raisons développées plus haut, que pour sa vertu efficace comme instrument d'éducation et de culture.

Dr R. BAUMGARTNER.

Ouvrages cités :

¹ PERRIER EDMOND : *L'homme va-t-il exterminer tous les animaux du globe*, dans *La science et la vie*, juin 1913.

² BORNAND M. : *Comment faut-il envisager la protection de la nature ?* dans le bulletin de la L.S.P.N., N° 2, 1936.

³ BLOESCH MAX : *Die Störche in der Schweiz*, statistiques de 1932, 1933 et 1935, dans *Der ornithologische Beobachter*.

⁴ Rapports de la L.S.P.N., 1927 et années suivantes.

⁵ PETITMERMET M. : dans *Forêts de mon pays*.

⁶ STEINMANN PAUL : Conférence donnée le 30 novembre 1933 au corps enseignant de l'arrondissement d'Aarau, sur *Jugendnaturschutz*.

DEUXIÈME PARTIE

